



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 22635

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la situation des pépinières d'entreprises. Ces structures s'avèrent souvent être un outil structurant de la stratégie de développement économique singulièrement pour favoriser l'artisanat et le commerce en milieu rural. Or il n'existe pour l'heure aucun cadre législatif ou réglementaire spécifique aux pépinières d'entreprises. Aussi elle lui demande quelles mesures il entend prendre afin de mieux pérenniser ces structures qui ont fait preuve de leur pertinence, quand on sait que 36 % du parc d'entreprises sont renouvelés en 5 ans et que 30 000 emplois pérennes par an sont assurés par des entreprises passées par des dispositifs d'accompagnement et que 22 % des créateurs n'auraient pas créé leur entreprise sans l'existence desdits dispositifs.

Texte de la réponse

Les pépinières d'entreprises sont des structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises. Leur objectif est donc d'aider et de renforcer les chances de succès de ces entreprises, de leur permettre un bon développement et une insertion satisfaisante dans le tissu économique local. Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation apporte son soutien aux pépinières d'entreprises au travers de l'association Élan, qui regroupe les dirigeants de pépinières, et avec laquelle, depuis 2002, il est en convention pour trois ans. L'objectif de cette convention est double. D'une part, elle doit développer l'accompagnement du dirigeant de pépinière en proximité et en suivi, afin d'atteindre l'objectif de 60 pépinières accompagnées au cours des années 2002, 2003 et 2004. D'autre part, elle doit permettre la vulgarisation de la norme Afnor NF 50-770, à raison de 20 pépinières certifiées chaque année sur 3 ans, dont le but est de contribuer à la définition d'un véritable métier structuré et compétent de l'accompagnement des créateurs d'entreprises hébergés en pépinières. Au titre de 2002, l'effort financier fourni par le secrétariat d'État s'est élevé à 45 000 euros, renouvelés en 2003. Cet objectif correspond à l'esprit de la charte qualité signée, en mai 2001, par les têtes de réseaux d'appui à la création (dont Élan) et qui se sont engagés devant le Conseil national de la création d'entreprises (CNCE) à mieux accueillir, mieux orienter et mieux accompagner tous les créateurs d'entreprises. La norme Afnor mise progressivement en place dans les pépinières est ainsi conforme à cet engagement et offre une garantie de sérieux et de professionnalisme aux porteurs de projet. Enfin, il n'existe pas de structure unique s'appliquant à l'ensemble des pépinières d'entreprises. En effet, ces dernières sont créées, à l'initiative des collectivités territoriales qui, en fonction du besoin ou de la spécialité recherchée leur donnent la forme juridique souhaitée. C'est ainsi que certaines pépinières sont des agropôles en milieu rural, d'autres sont spécialisées dans les biotechnologies, d'autres enfin, et ceci n'est pas exhaustif, sont axées sur l'artisanat ou les services. Il n'apparaît donc pas nécessaire de légiférer ou de réglementer des initiatives qui relèvent de l'action économique des collectivités territoriales concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22635

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5954

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7327